



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-51043>

Département(s) de publication : **91, 94, 77**

Annonce n° **25-51043**

Travaux

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-40590

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** Syage

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 25910085700038

**Ville :** MONTGERON

**Code postal :** 91230

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 91, 94, 77

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Travaux de restauration de la continuité écologique et de l'hydromorphologie - Maille de Céravennes (SH3) - Commune de Yerres

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 45112700

**Type de marché :** Travaux

**Description succincte du marché :** Marché ordinaire à procédure adaptée dont le montant évalué résultera du détail quantitatif (DQ) établi sur la base des prix du bordereau des prix unitaires (BPU). Voir dans les renseignements complémentaires la consistance générale des travaux. Le marché est conclu pour une durée allant de sa date de notification au titulaire jusqu'à l'expiration des délais de garantie définis au marché, soit une durée prévisionnelle de 2 ans et 6 mois. Le délai d'exécution des travaux est décomposé comme suit : Une période de préparation de 1 mois dont le démarrage sera déclenché par ordre de service dès la notification du marché, soit vers le 15 juillet 2025. Une période de travaux de 4 mois dont le démarrage sera déclenché par ordre de service, soit vers le 1er septembre 2025. Une période de suivi et garantie de reprise des végétaux de 2 années selon les articles 6 du présent CCAP et 4 du CCTP. Le candidat peut optimiser ces délais ( à compléter dans l'AE)

**Critères d'attribution :** énoncé dans le Rc

### Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 12/05/2025 à 12h00, lire 19/05 /2025 à 12h00

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 06/05/2025**